



SESSIONS 2024

Mai : du 13/05 au 25/05/2024

Septembre : du 23/09 au 5/10/2024

« Devenir intervenant en Médiation Animale »

Être intervenant en Médiation animale, c'est s'inscrire dans le processus de la *relation d'aide*.

Cette activité, qui se construit selon la méthodologie de projet en action médico-socio-éducative, s'inscrit dans le cadre des activités à vocation préventive, éducative ou récréative ou thérapeutique selon les compétences professionnelles de l'intervenant.

Public :

Notre programme s'adresse :

- À toute personne ayant un projet en lien avec la médiation animale dans le cadre :
 - De la mise en place d'une action de médiation animale au sein de son entreprise ou institution,
 - De la création d'une activité indépendante de médiation animale,
 - D'une reconversion professionnelle,

- Et en particulier, à l'ensemble des professionnels de l'action médico-socio-éducative :
 - Professionnels du social : travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, assistants sociaux), moniteurs-éducateurs, médiateurs, coordonnateurs, agent de développement local, ...
 - Professionnels de la santé : cadres de santé, psychologues, médecins, infirmières, aides-soignants, aides-médico psychologiques, médiateurs santé, ...
 - Professionnels de l'éducation (enseignants, AVS, ...)
 - Personnel d'animation (animateurs socio-culturel, chargés d'animation en Ehpad)

Association loi 1901 N° W635004357

Préfecture du Puy-de-Dôme

Siret : 844 729 350 00018 APE : 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630506663 auprès du préfet de région Auvergne – Rhône Alpes

Lieu-dit le Breuil

63120 Sauviat

Tél.06.98.06.83.98 /courriel : presenceanimaleformations@gmail.com



Pour certains la suite sera :

Diplôme Universitaire de Relation d'Aide par la Médiation Animale (D.U RAMA) dispensé à la Faculté de médecine de Clermont - Ferrand et dont le responsable pédagogique est le Dr Didier VERNAY, qui par la suite fera de chacun des intervenants confirmés.

Pour d'autres :

La création d'activités associant les animaux dans leurs institutions, en tant que salariés, et d'autres encore la création de leurs activités indépendantes ou associatives.

Objectifs :

Préparer les futurs intervenants en médiation animale à :

- Acquérir les connaissances de base en médiation animale
- Évaluer la pertinence de leur projet de médiation animale
- Développer leur efficacité professionnelle en situation de relation d'aide
- Concevoir, animer et évaluer un programme de médiation animale entrant dans son champ de compétences professionnelles

Contenu :

De l'idée de travailler avec des animaux à la construction et mise en œuvre d'un projet de médiation animale : enjeux de la médiation, de la relation d'aide et de la médiation animale, caractéristiques psycho-sociales des publics bénéficiaires, relation humain/animal, suivi sanitaire et bien-être animal, méthodologie de projet et animation d'un programme de médiation animale, posture professionnelle, implication personnelle et travail collaboratif, outils d'animation en médiation animale, statut professionnel et gestion comptable d'une activité de médiation animale.

Association loi 1901 N° W635004357

Préfecture du Puy-de-Dôme

Siret : 844 729 350 00018 APE : 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630506663 auprès du préfet de région Auvergne – Rhône Alpes

Lieu-dit le Breuil

63120 Sauviat

Tél.06.98.06.83.98 /courriel : presenceanimaleformations@gmail.com



Détail du programme :

1. La médiation animale

Identifier les enjeux de la relation d'aide en médiation animale

- Distinguer les enjeux de la médiation et de la relation d'aide
- Identifier les qualités et atouts de l'intervenant en médiation animale
- S'assurer d'intervenir dans son champ de compétences professionnelles
- Renforcer sa posture professionnelle et son implication personnelle
- Connaître les caractéristiques psycho-sociales des différents publics bénéficiaires : personnes handicapées, personnes âgées, personnes autistes, enfants et adolescents, ...
- Accueillir les publics en situation de handicap et ou de fragilité
- Développer le travail d'équipe

Se repérer dans le champ spécifique de la médiation animale

- S'approprier les fondements et concepts de la médiation animale
- Repérer les bienfaits de la médiation animale
- Associer l'animal à ses pratiques professionnelles
- Définir les champs d'applications : réglementation, bénéficiaires, structures
- Identifier la réglementation du cadre d'intervention
- Définir les caractéristiques et le choix des animaux

2. La relation humain/animal

- Préparer, comprendre et assurer le bien-être des animaux
- Réactualiser ses conceptions en matière d'éducation, et de collaboration avec l'animal
- Prendre en compte la personnalité de l'animal : nature, besoins, comportement
- Savoir se placer dans une attitude de bienveillance vis-à-vis de l'animal
- Savoir choisir un animal équilibré
- Suivre la réglementation vétérinaire et respecter les soins et règles d'hygiène

Association loi 1901 N° W635004357

Préfecture du Puy-de-Dôme

Siret : 844 729 350 00018 APE : 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630506663 auprès du préfet de région Auvergne – Rhône Alpes

Lieu-dit le Breuil

63120 Sauviat



3. Méthodologie de projet :

Concevoir un programme d'intervention en médiation animale

- Recueillir les informations nécessaires à l'élaboration d'une action
- Évaluer les besoins
- Clarifier les effets thérapeutiques
- Définir et rédiger les objectifs
- Repérer les critères de qualité et d'évaluation
- Rédiger une proposition concrète

Préparer une action de médiation animale

- Repérer les personnes-ressource
- Prévenir les risques : règles et règlements, surveillance, hygiène
- Définir le cadre d'intervention et planifier les actions
- Construire des outils d'animation adaptés

Anticiper la logistique

- Sensibiliser le personnel des lieux d'intervention
- Veiller à une organisation optimale de la logistique
- Se préparer et préparer son animal

Animer une séance de médiation animale

- Mettre en œuvre un programme de médiation animale (mises en situation pratique en EHPAD)
- Être attentif à la zone de confort des personnes en action (bénéficiaires, intervenant, animal)
- Intégrer la dimension ludique à son action professionnelle

Évaluer une action de médiation :

- Définir les critères d'évaluation
- Communiquer régulièrement avec ses partenaires
- Ajuster son action

Association loi 1901 N° W635004357

Préfecture du Puy-de-Dôme

Siret : 844 729 350 00018 APE : 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630506663 auprès du préfet de région Auvergne – Rhône Alpes

Lieu-dit le Breuil

63120 Sauviat



4. Créer et développer son projet de médiation animale

- Choisir le statut réglementaire et juridique de son activité
- Anticiper la gestion comptable et financière
- Construire un budget prévisionnel
- Rédiger son projet professionnel

Association loi 1901 N° W635004357

Préfecture du Puy-de-Dôme

Siret : 844 729 350 00018 APE : 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630506663 auprès du préfet de région Auvergne – Rhône Alpes

Lieu-dit le Breuil

63120 Sauviat

Tél.06.98.06.83.98 /courriel : presenceanimaleformations@gmail.com



Nos Intervenants et personnes-ressources :

Les intervenants sont tous des professionnels du social et médico-social et/ou bénévoles de l'association :

Cécile CARDON – Coach professionnelle certifiée et equicoach, responsable pédagogique du D.U RAMA (Diplôme Universitaire Relation d’Aide par la Médiation Animale) piloté par Didier Vernay, praticienne et formatrice en médiation animale, coordinatrice de formation de PAF AURA.

Se présenter est toujours un exercice difficile : on en dit trop ou trop peu et les bonnes informations font défaut : aucune situation n’est bonne ou mauvaise en soi. Savoir présenter son projet, connaître ses domaines de compétences sont des gages de réussite pour vos projets en médiation animale. L’approche développée par l’équipe du D.U RAMA est originale et permet de travailler en profondeur avec respect et authenticité.

Formée au comportement des équidés, nous pourrons, ensemble comprendre comment les chevaux, mais aussi d’autres animaux, sont de formidables partenaires de travail et de médiation.

À travers des exemples concrets, l’idée est de comprendre ce qui se joue dans nos intentions et nos émotions, et également de donner une valence sérieuse à vos programmes de médiation animale. Également accompagner chaque stagiaire dans son projet de médiation animale et tout au long de la formation.

**Dr Mélanie MARTIN-TEYSSERE, Docteur vétérinaire
Éducatrice canine « Conduite Accompagnée du Chien, trésorière de PAF AURA.**

Réalisation de sa thèse de doctorat sur les fermes d’animation.

Intervient actuellement dans une clinique vétérinaire canine avec une spécialité en comportement où elle effectue un accompagnement éducatif des chiens et des évaluations de chiens intervenant en médiation animale

Intervenante sur le D.U RAMA depuis 2010 et 2008 pour Présence Animale où elle aborde de manière pragmatique les thèmes tels que la réglementation sanitaire, les zoonoses et le bien-être animal.

Docteur Didier VERNAY, neurologue, fondateur du D.U RAMA, auteur du livre « Chien, partenaire de vie », chef de service à l’hôpital de Clermont-Ferrand, accompagné de Gadjet, chien d’assistance Handi’ chiens pendant 12 ans et nombreuses actions autour de la Médiation Animale et plusieurs interventions au congrès de l’IAHAIO : présentation de la Charte des

Association loi 1901 N° W635004357

Préfecture du Puy-de-Dôme

Siret : 844 729 350 00018 APE : 9499Z

Déclaration d’activité enregistrée sous le numéro 84630506663 auprès du préfet de région Auvergne – Rhône Alpes

Lieu-dit le Breuil

63120 Sauviat

Tél.06.98.06.83.98 /courriel : presenceanimaleformations@gmail.com



bonnes pratiques, Chimère et intervention en plénière sur l'histoire, la terminologie et les intervenants en Médiation Animale au congrès de Paris en 2017.

Audrey PIETTE, Psychomotricienne DE et intervenante en médiation animale (La Patte au Cœur). Liens entre psychomotricité et médiation par l'animal. Boîte à outils. Intervenante sur la formation depuis 2014.

Céline COURBET, Infirmière DE en milieu psychiatrique, et porteuse d'un projet de médiation animale au CHS Esquirol de Limoges, diplômée du D.U RAMA en 2018, sujet de mémoire : l'infirmier intervenant en Médiation Animale : son positionnement dans une démarche scientifique.

Yannick RICHARD, Moniteur-éducateur, travaillant avec les ânes.

Petit extrait de sa pratique : Cet atelier a pour objectif d'utiliser l'âne comme médiateur privilégié pour permettre des vécus émotionnels et sensoriels (qui sont au fondement du sentiment d'identité) et pour favoriser les capacités relationnelles des résidents.

Le contact avec l'animal amène l'émergence d'émotions et l'accompagnant se situe dans un soutien de l'usager pour qu'il puisse (en fonction de ses capacités et difficultés) ressentir, exprimer et contenir ses émotions vécues. Si le vécu affectif s'avère trop intense, le résident pourra toujours s'éloigner de l'animal, l'accompagnant pourra faire tiers et la taille réduite du groupe permettra à l'accompagnant d'être contenant face à ce que le résident vivra. Cette rencontre avec l'âne vise donc un vécu corporel (base de l'image du corps) et une expérimentation sensorielle. Celle-ci passera par le contact tactile avec l'équidé, son odeur, ses bruits... et cette expérimentation corporelle visera l'intériorisation des limites du corps et l'instauration d'un sentiment d'identité propre.

Enfin, cet atelier s'appuie sur la dimension relationnelle facilitée par l'âne face à des résidents qui sont pour la plupart du temps en difficulté relationnelle.

Murielle MADEORE, infirmière, diplômée du D.U RAMA en 2010, sujet de mémoire : l'introduction d'un chien éduqué dans une structure de soins. Murielle intervient en Médiation Animale avec Hockey auprès de personnes âgées et handicapées. Elle propose des prises en charge individuelle ou en groupe et réalise également des accompagnements en fin de vie avec son chien éduqué. *(Actuellement en arrêt de maladie depuis plusieurs mois, elle est une personne ressource pour notre programme, son intervention est actuellement suspendue en attendant une amélioration de sa santé).*

Association loi 1901 N° W635004357

Préfecture du Puy-de-Dôme

Siret : 844 729 350 00018 APE : 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630506663 auprès du préfet de région Auvergne – Rhône Alpes

Lieu-dit le Breuil

63120 Sauviat

Tél.06.98.06.83.98 /courriel : presenceanimaleformations@gmail.com



Anne BRICARD, psychologue clinicienne, travaille dans une approche intégrative en s'appuyant sur différents champs de la psychologie dans sa pratique de thérapeute depuis 25 ans.

Parcours : Formée à l'Institut de Psychologie de l'Université Lumière Lyon 2, mon orientation première est celle de la psychologie psychodynamique. L'expérience, les rencontres, le souci d'une pratique souple m'ont ouverte à d'autres approches, à différents cadres de référence notamment ceux des approches systémiques (thérapies familiales ; thérapies brèves) qui placent d'individu dans sa relation avec les différents contextes dont il participe. Je suis titulaire d'un DU de Thérapie Familiale et Pratiques Systémiques. Dans le cadre d'un doctorat auprès du Pr. Bernard Chouvier, j'ai travaillé sur la dimension du traumatisme chez l'enfant. Je suis également titulaire d'un DU de Victimologie Clinique.

Véronique PETRAUD, intervenante externe, formée en 2019 par Présence Animale Formations AURA, création de son auto-entreprise « Canicoeur », présente les conditions du montage complet entrepreneurial, la création de ses outils de travail. Elle intervient avec deux chiens auprès de divers publics et a suivi une formation complémentaire : PECCRAM.

Murielle ROCHES, aide-soignante, formée en 2019 par Présence Animale Formations AURA. De l'idée à la réalisation d'ateliers de médiation canine en milieu hospitalier. Son projet est porté par le service de psychiatrie adulte du CHU de Clermont-Ferrand. Les ateliers que Murielle propose avec sa chienne ont lieu sur prescription médicale du psychiatre avec précision d'objectifs individuels. Murielle est également formée au focusing, technique issue de la psychologie centrée sur la personne de Carl Rogers.

Julie RESSOT, expertise dans les montages de projets et mise en place d'activités professionnelles, cadre et forme juridique, économie et gestion. Julie RESSOT est également notre référent handicap.

Ateliers auprès de personnes âgées dans un Ehpad partenaire, la maison Saint-Joseph à Lezoux (63) : deux après-midis sont programmées. Préparation et réalisation d'ateliers d'animation auprès des résidents avec plusieurs chiens préalablement évalués par Mélanie MARTIN-TEYSSERE.

Ateliers de médiation équine : mise en place en cours de réflexion, nouveau partenariat à créer pour le démarrage de la formation en Mai 2022.

Présence Animale Formations AURA favorise l'intervention des personnels d'encadrement d'institutions partenaires (Cadres de santé, IDE, PSYCHO, AS, AMP, ...),

Association loi 1901 N° W635004357

Préfecture du Puy-de-Dôme

Siret : 844 729 350 00018 APE : 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630506663 auprès du préfet de région Auvergne – Rhône Alpes

Lieu-dit le Breuil

63120 Sauviat

Tél.06.98.06.83.98 /courriel : presenceanimaleformations@gmail.com



et des anciens porteurs de projets titulaires du Certificat de Compétences en Médiation Animale délivré par l'association Présence Animale Formations AURA.

Nos plus

1. Préparation des participants à des mises en situation réelles auprès d'un public de personnes âgées en Ehpad, de personnes touchées par le handicap.
2. Méthodologie de projet sur des programmes spécifiques : ateliers pour personnes en situations de handicap, maladies invalidantes, détection des handicaps invisibles, programme associant les équidés, les chiens, les NAC.
3. Pack accompagnement individuel : mise en place de votre projet, évaluation de la formation avec une intervenante, coach professionnelle et spécialisée dans le portage de projet individuel ou collectif, formatrice expérimentée. Il s'agit de prendre le temps d'initier votre projet personnel et de faire un point complet sur les acquisitions nécessaires à la poursuite des projets individuels en médiation animale.
4. Évaluation des chiens destinés à la médiation animale par une vétérinaire formée à la conduite accompagnée du chien (pour une évaluation individuelle plus approfondie sur demande et rendez-vous au cours de la formation), possibilité d'évaluation des équidés également sur demande spécifique par une comportementaliste équin expérimentée.
5. Travail personnel post-formation : réaliser un rapport sur son projet personnel incluant la description d'une séance pédagogique de médiation animale à nous faire parvenir dans les 3 mois pour un retour personnalisé.

Nos options pour vous donner les moyens de faire aboutir votre projet :

1. **Délivrance d'une VALIDATION DE PROJET EN MÉDIATION ANIMALE sur présentation de votre projet formalisé**, au terme du cycle de formation complet, après validation par l'équipe /un jury composé d'intervenants des modules.
2. **Dispositif de suivi post-formation et accompagnement personnalisé** « on-line » pour les participants souhaitant bénéficier d'un soutien pédagogique, méthodologique et de conseils pratiques pour faire aboutir leur projet de médiation animale (nous contacter pour plus de renseignements). Volume global de 5 heures d'accompagnement

Association loi 1901 N° W635004357

Préfecture du Puy-de-Dôme

Siret : 844 729 350 00018 APE : 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630506663 auprès du préfet de région Auvergne – Rhône Alpes

Lieu-dit le Breuil

63120 Sauviat

Tél.06.98.06.83.98 /courriel : presenceanimaleformations@gmail.com



personnalisé uniquement sur rendez-vous dont un entretien d'1 heure immédiatement après la formation (rendez-vous à prendre à l'issue de la formation sur site).

Méthode pédagogique :

La formation est conçue pour allier la théorie et la pratique. Elle favorise l'intégration des apprentissages par l'expérience et l'observation. Elle repose sur l'alternance d'apports théoriques, d'exercices, de mises en situation réelles, d'analyse d'interventions de médiation animale à partir de vidéo-photos, de jeux de rôles, de réflexions individuelles, en sous-groupes et collectives.

La formation étant conçue selon une progression pédagogique, elle s'appuie sur l'implication et la participation active des participants. Un processus d'auto-évaluation vous sera proposé en début et fin de formation.

Organisation pédagogique :

120 heures :

- **96 h de théorie, et de pratique pendant les modules, + entretien individuel, sur site de PAF AURA,**
- **4 heures (+ un entretien d'1 heure post-formation) d'accompagnement individuel (coaching), qui sont mises en place à l'issue de la formation et sur sollicitation individuelle ou en petits groupes (modalités présentées en fin de formation sur site),**
- **20 heures de travail personnel : rédaction du rapport écrit et lectures d'ouvrages, en sus de la formation sur site,**
- **un stage pratique optionnel post formation de 35 h à réaliser dans une structure partenaire de notre association, ou dans une structure proche de votre lieu de résidence, ou bien encore au sein de l'établissement dans lequel vous intervenez professionnellement.**

Association loi 1901 N° W635004357

Préfecture du Puy-de-Dôme

Siret : 844 729 350 00018 APE : 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630506663 auprès du préfet de région Auvergne – Rhône Alpes

Lieu-dit le Breuil

63120 Sauviat

Tél.06.98.06.83.98 /courriel : presenceanimaleformations@gmail.com



Modalités pratiques

Les sessions se déroulent sur le site de Présence Animale Formations et les entretiens auront lieu après le temps présentiel.

Renseignements auprès de : Présence Animale Formations AURA (Auvergne-Rhône-Alpes) : presenceanimaleformations@gmail.com

Contact : Cécile CARDON tél. 06.98.06.83.98

Lieux :

Présence Animale Formations AURA
Le Breuil
63120 SAUVIAT

Prix :

Financement individuel :

Le coût d'un cycle complet est de 1840 € nets.

Un acompte de 500 € devra nous être adressé avec votre inscription, ce premier versement vaut comme arrhes et ne sera pas remboursé en cas de désistement non justifié. Un second acompte de 500 € nous sera adressé un mois avant le début de la formation, et le solde de 840 € sera à régler lors du démarrage de la formation.

Financement par votre employeur :

Le coût d'un cycle complet est de 2540 € nets.

Les modalités dépendent des différents organismes et il est préférable de nous contacter pour les modalités de prise en charge professionnelle.

Assurance/adhésion :

Afin de garantir la couverture via notre assurance, chaque stagiaire ajoutera de la somme de 40 € (déjà comptabilisés dans le coût global indiqué ci-dessus) et qui se décompose comme suit : 20 € d'adhésion à l'association et 20 € de droits d'entrée (dû une seule fois)

Hébergement et repas : L'hébergement et les repas sont à la charge des participants.

Nous consulter pour les coordonnées d'un gîte ou consulter notre site qui référence les possibilités d'hébergement à proximité.

Association loi 1901 N° W635004357

Préfecture du Puy-de-Dôme

Siret : 844 729 350 00018 APE : 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630506663 auprès du préfet de région Auvergne – Rhône Alpes

Lieu-dit le Breuil

63120 Sauviat

Tél.06.98.06.83.98 /courriel : presenceanimaleformations@gmail.com



Les repas de midi sont pris avec les intervenants du jour sur le site. Une cuisine est mise à disposition ?

Accessibilité personnes en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. N'hésitez pas à nous contacter pour un éventuel aménagement.

Présence d'animaux : il y a plusieurs gîtes autour de Sauviat (et à Sauviat) qui acceptent les animaux. Pendant la formation, les chiens ne seront acceptés sur le site que pour les ateliers les concernant. Il y aura des temps de pause pour leur permettre de se dégourdir les pattes mais chaque animal devra rester soit dans la voiture soit au gîte pour le bon fonctionnement de la vie locale.

Inscriptions : Pour vous inscrire, merci de nous retourner le questionnaire d'informations (délivré sur demande) accompagné de votre 1^{er} acompte de 500 € ou la convention signée par votre employeur, cette démarche bloquera votre place sur le groupe de la session concernée.

Engagement et rétractation :

En signant la fiche d'inscription, les participants s'engagent à suivre le cycle complet et à respecter les conditions, le déroulement, et le coût de la formation sur laquelle ils s'inscrivent.

Pour toute contestation qui pourrait naître entre les participants et l'association Présence Animale Formations AURA, seul le Tribunal de Clermont-Ferrand serait compétent.

Le programme de la formation est donné à titre indicatif et est susceptible d'être modifié, en fonction des disponibilités de certains intervenants bénévoles, et des profils des participants à la formation.

L'offre actuelle est valable pour l'année en cours (année civile) sauf contordre par décision gouvernementale ou obligation sanitaire en vigueur.

Cécile CARDON

Coordinatrice et formatrice de Présence Animale Formations AURA

Association loi 1901 N° W635004357

Préfecture du Puy-de-Dôme

Siret : 844 729 350 00018 APE : 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630506663 auprès du préfet de région Auvergne – Rhône Alpes

Lieu-dit le Breuil

63120 Sauviat

Tél.06.98.06.83.98 /courriel : presenceanimaleformations@gmail.com



Association loi 1901 N° W635004357

Préfecture du Puy-de-Dôme

Siret : 844 729 350 00018 APE : 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630506663 auprès du préfet de région Auvergne – Rhône Alpes

Lieu-dit le Breuil

63120 Sauviat

Tél.06.98.06.83.98 /courriel : presenceanimaleformations@gmail.com



ANNEXES

- 1/ Indicateurs de résultats à l'issue de la formation (années 2020 et 2021)
- 2/ Charte des bonnes pratiques de la médiation animale
- 3/ Organigramme

Association loi 1901 N° W635004357

Préfecture du Puy-de-Dôme

Siret : 844 729 350 00018 APE : 9499Z

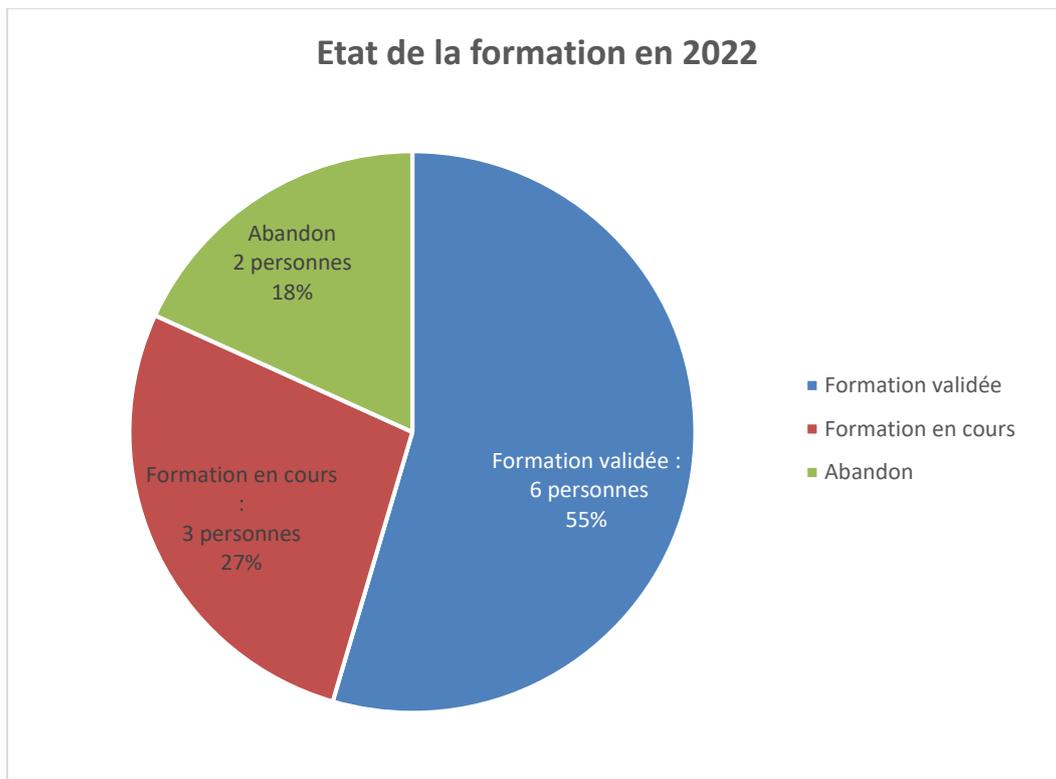
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630506663 auprès du préfet de région Auvergne – Rhône Alpes

Lieu-dit le Breuil

63120 Sauviat

Tél.06.98.06.83.98 /courriel : presenceanimaleformations@gmail.com

INDICATEURS DE RÉSULTATS



Association loi 1901 N° W635004357

Préfecture du Puy-de-Dôme

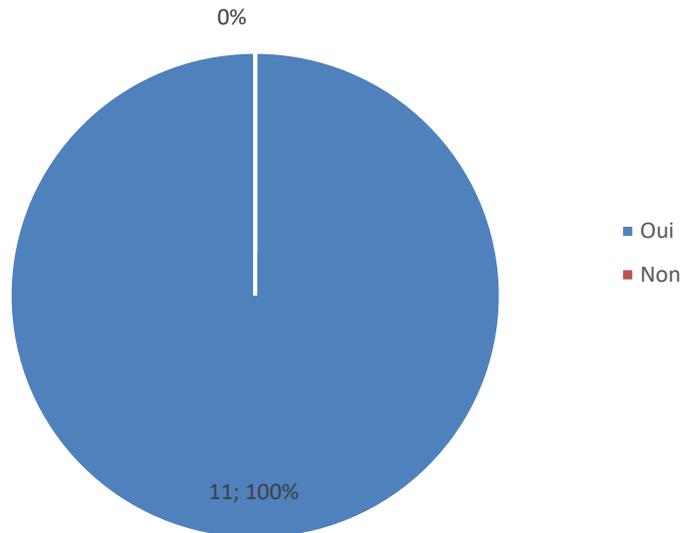
Siret : 844 729 350 00018 APE : 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630506663 auprès du préfet de région Auvergne – Rhône Alpes

Lieu-dit le Breuil

63120 Sauviat

Recommandation de la formation de la part des élèves en 2022



Association loi 1901 N° W635004357

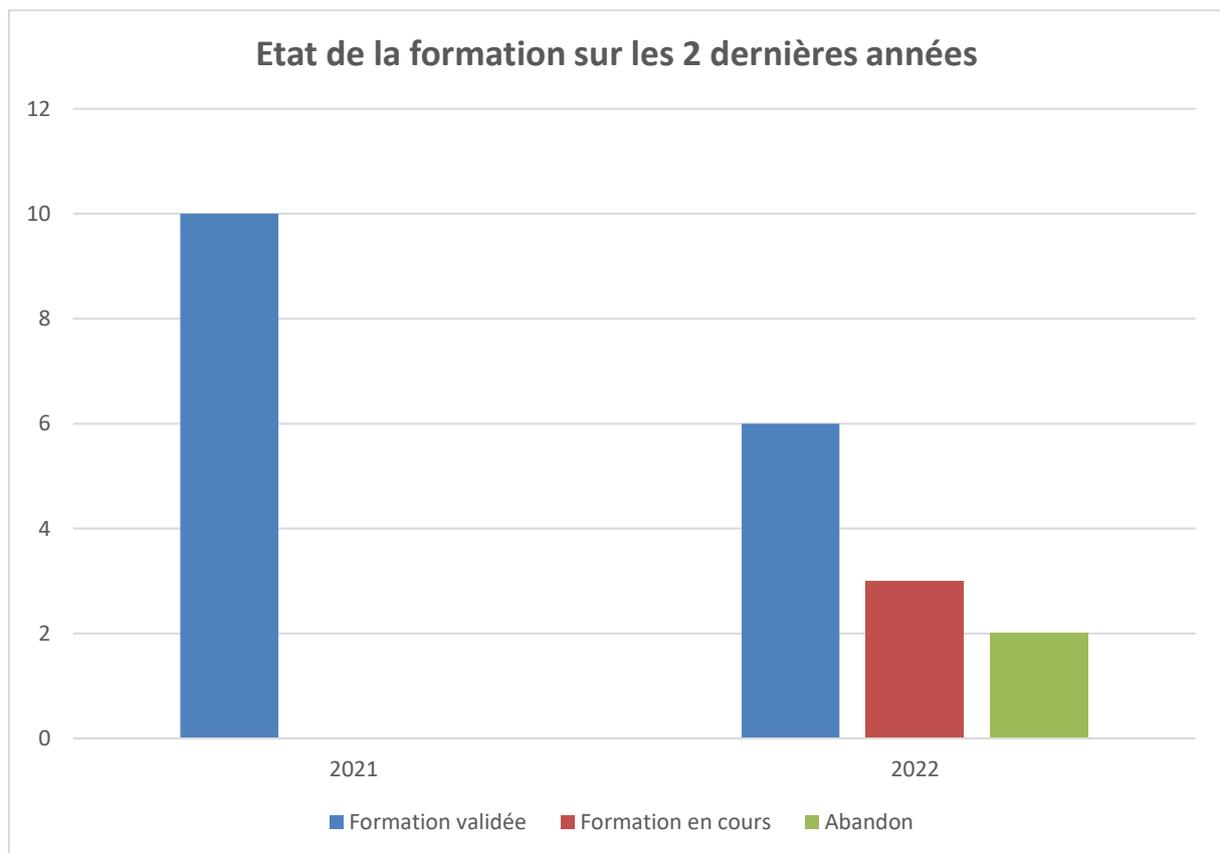
Préfecture du Puy-de-Dôme

Siret : 844 729 350 00018 APE : 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630506663 auprès du préfet de région Auvergne – Rhône Alpes

Lieu-dit le Breuil

63120 Sauviat



Association loi 1901 N° W635004357

Préfecture du Puy-de-Dôme

Siret : 844 729 350 00018 APE : 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630506663 auprès du préfet de région Auvergne – Rhône Alpes

Lieu-dit le Breuil

63120 Sauviat



Charte des bonnes pratiques de la Médiation Animale (MA)

*Cette charte est issue du travail du Groupe d'Étude et de Recherche sur la Médiation Animale -2010
(Soutien de la Fondation Adrienne et Pierre SOMMER)*

1-L'éthique :

Les articles de la présente charte sont **les invariants des différentes pratiques de MA. Ils doivent être complétés par des documents exhaustifs et contractuels engageant les différentes parties et adaptés aux contextes des programmes de MA** en précisant les points suivants :

- compétence et qualification de l'intervenant
- profil de la personne ou du public bénéficiaire
- type d'animal impliqué
- objectif visé
- contexte, cadre et modalités de mise en place de la pratique et tout aspect spécifique ou document de référence vis-à-vis de l'action proposée.

2- Les programmes :

Art 2-1 : Les programmes de MA permettent la rencontre de personnes bénéficiaires et d'animaux sélectionnés en fonction de la nature de la prestation attendue. Ces programmes sont menés par un ou des intervenants qualifiés, dans un objectif précis et dans cadre défini.

Art 2-2 : Les programmes de MA peuvent être de nature ludiques (MA-L), éducatives (MA-E), sociales (MA-S), thérapeutiques (MA-T) ou de recherche (MA-R) selon la qualification de l'intervenant, la nature du projet et le contexte de l'intervention.

Art 2-3 : L'objectif des programmes de MA vise le mieux-être de la ou des personnes bénéficiaires, dans le respect de leur identité et de leur sécurité. Ces programmes participent à l'accompagnement et/ou la prise en charge des bénéficiaires de façon intégrée aux - *éventuelles* - actions en cours dans ce domaine. Le respect du principe du choix éclairé permet à la personne bénéficiaire (ou de ses représentants) d'accepter ou de refuser à tout moment les actions proposées.

3-L'intervenant :

Association loi 1901 N° W635004357

Préfecture du Puy-de-Dôme

Siret : 844 729 350 00018 APE : 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630506663 auprès du préfet de région Auvergne – Rhône Alpes

Lieu-dit le Breuil

63120 Sauviat

Tél.06.98.06.83.98 /courriel : presenceanimaleformations@gmail.com



3.1 Son positionnement :

Art 3-1-1 : L'intervenant inscrit son parcours dans un contexte éthique et historique de la pratique des MA. Il se forme selon des référentiels spécifiques, confronte ses expériences, partage ses connaissances et transmet son savoir.

Art 3-1-2 : La qualification de l'intervenant est définie :

- par son cursus personnel et professionnel dans le champ d'intervention annoncé : animation, programme éducatif, social, thérapeutique, ou de recherche appliquée.
- par la reconnaissance officielle de sa capacité à conduire un programme de MA par ses pairs expérimentés.

Art 3-1-3 : Selon les points énoncés dans les articles précédents de la présente charte, la qualification de l'intervenant peut être :

- intervenant animateur en MA
- intervenant en médiation animale
- thérapeute avec l'animal.

Art 3-1-4 : D'une façon plus générale il se réfère aux principes édictés par les législations nationales, européennes et internationales sur le respect des droits fondamentaux des personnes et des animaux. L'intervenant se conforme aux règles déontologiques, usages en cours et bonnes pratiques de sa discipline. En l'absence de règles déontologiques spécifiques à sa pratique, il se soumet au devoir de réserve et ne dépasse pas le champ de ses compétences.

3.2 L'intervenant et son animal :

Art 3-2-1 : L'intervenant est garant du choix, de la formation et de l'éducation éventuelle, du suivi sanitaire, de la bien- traitance dans le temps du ou des animaux impliqués dans les programmes de MA. Il respecte les conditions d'hygiène spécifiques au lieu de sa pratique et se conforme aux principes des déclarations de l'IAHAIO (International Association Human Animal Interaction Organisation) de Genève, Prague et Rio.

Art 3-2-2 : Dans l'intérêt du bénéficiaire, l'intervenant est garant de l'adéquation entre le type d'animal (et la personnalité de l'animal) impliqué dans le programme de MA, de la formulation du bénéfice attendu pour la personne, de la nature des actions proposées et des modalités pratiques de leur mise en place, du rythme et la progression des interventions, enfin de

Association loi 1901 N° W635004357

Préfecture du Puy-de-Dôme

Siret : 844 729 350 00018 APE : 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630506663 auprès du préfet de région Auvergne – Rhône Alpes

Lieu-dit le Breuil

63120 Sauviat

Tél.06.98.06.83.98 /courriel : presenceanimaleformations@gmail.com



l'évaluation de l'action et de l'intégration éventuelles de ces données dans une dimension globale systémique (bio-psycho- sociale).

3.3 L'intervenant et le bénéficiaire :

Art 3-3-1 : L'intervenant est averti et respecte (*et/ou travaille en lien avec des équipes ou structures respectant*) les aspects sanitaires, réglementaires, juridiques et assuranciers spécifiques de sa pratique.

Art 3-3-2 : L'intervenant avec ses partenaires potentiels (organismes, institutions, associations...) s'engage au respect et à l'application des articles de cette charte et qu'elle soit portée à la connaissance des personnes bénéficiaires, de leurs proches et du public.

« Lu et approuvé »

Nom et prénom

Date et signature :

Association loi 1901 N° W635004357

Préfecture du Puy-de-Dôme

Siret : 844 729 350 00018 APE : 9499Z

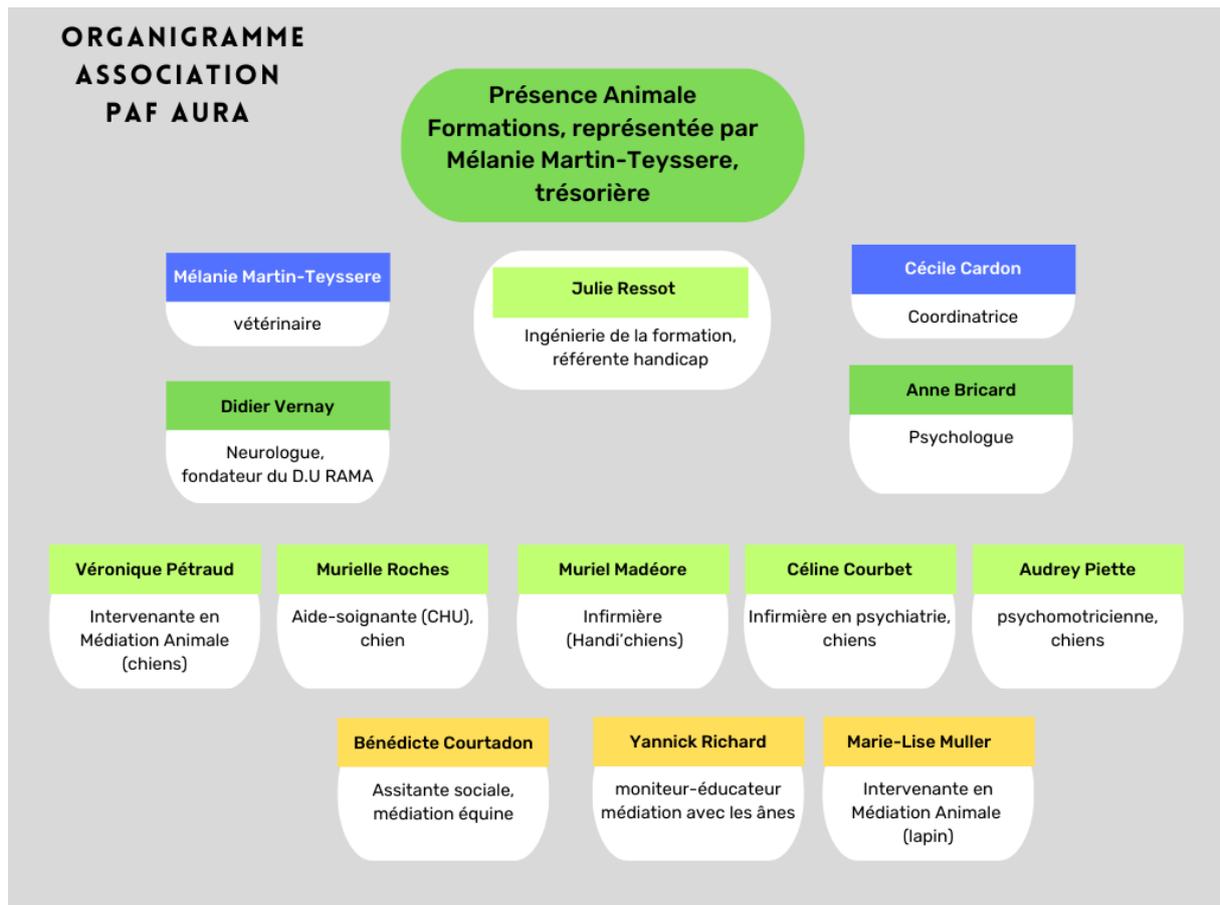
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630506663 auprès du préfet de région Auvergne – Rhône Alpes

Lieu-dit le Breuil

63120 Sauviat

Tél.06.98.06.83.98 /courriel : presenceanimaleformations@gmail.com

ORGANIGRAMME



Association loi 1901 N° W635004357

Préfecture du Puy-de-Dôme

Siret : 844 729 350 00018 APE : 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630506663 auprès du préfet de région Auvergne – Rhône Alpes

Lieu-dit le Breuil

63120 Sauviat